AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CA 15-21 DU 24 NOVEMBRE 2015

relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 24 septembre 2015

Le Conseil d'administration,

Vu le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2015, joint au dossier du Conseil d'administration du 24 novembre 2015,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie approuve le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2015, sous réserve de l'observation ci-annexée.

La Secrétaire du Conseil d'administration Directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Michèle ROUSSEAU

Le Président du Conse∕il d'administration

Jean-François CARENCO

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° CA 15-21 DU 24 NOVEMBRE 2015

RELATIVE A L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2015

- M. FERRAND indique une modification à la page 11 du dossier, page 5 du PV, 7 ème paragraphe :
- « M. JESTIN explique qu'en tant que représentant du personnel, il ne prendra part à aucun vote concernant les élections des vice-présidents et représentants aux différentes commissions du Conseil d'administration durant cette séance ».
- M. LEFEBVRE indique une modification à la page 25 du dossier, page 19 du PV, 2ème paragraphe : « ... Beauce qui grâce à la suppression de l'aléa climatique, permet la maîtrise ».